

Image not found or type unknown



## Prestation compensatoire et surendettement

Par **bonnaud stephanie**, le **12/10/2017 à 18:09**

bonjour, nous avons établi avec le père de mon fils une prestation compensatoire de 300€ par mois, qu'il ne paie plus depuis + de 6 mois prétextant son dépôt à la commission de surendettement, et m'assigne au tribunal pour supprimer cette prestation. Cependant, Interpellée par un créancier, je sais que monsieur a obtenu un effacement de la dette en date du 16.08.2017, lui laissant un reste à vivre du coup de 700€ payant largement cette prestation. IL ME FAUT PROUVER L'EFFACEMENT DE LA DETTE PAR LA BANQUE DE FRANCE; Ou puis-je me fournir ce document?

Merci par avance de votre réponse .cordialement s bonnaud

Par **Visiteur**, le **12/10/2017 à 18:45**

Bonjour,  
Il faut de votre côté, prendre contact avec le JAF...